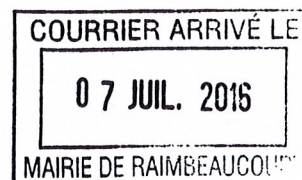


CONSEIL
PRÉVENTION
CONCOURS
CARRIÈRES
EMPLOI



Le Président
du Comité Technique Paritaire Intercommunal
à

Monsieur le Maire
Mairie de Raimbecourt
Place du Général de Gaulle

59283 RAIMBEAUCOURT

Lille, le 30 JUIN 2016

Nos réf. : MG/JJT/MV/FP/IB

Affaire suivie par : Mmes PATOTZKI et BIGOTTE (03.59.56.88.53 - emploi@cdg59.fr)

Objet : Avis du CTPI

Monsieur le Maire,

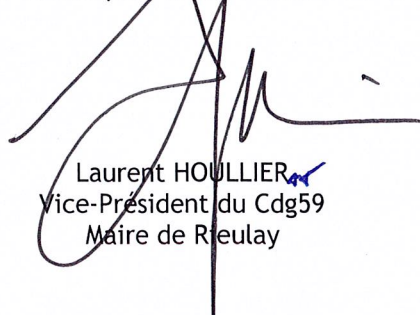
Le Comité Technique Paritaire Intercommunal s'est réuni le 16 juin 2016.

Le collège des représentants de l'administration ainsi que le collège des représentants du personnel ont émis un avis favorable à votre dossier relatif à la suppression d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe.

Conformément à l'article 31 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les comités techniques doivent être informés des suites données à leurs avis. A ce titre, je vous serais reconnaissant de nous transmettre une copie de la délibération du conseil municipal relative à cette suppression de poste.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.

Le Président
du Comité Technique Paritaire Intercommunal



Laurent HOULLIER
Vice-Président du Cdg59
Maire de Rieulay